

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DU 27 MARS 1978
DECRET N° 78/221 /MJT.SGFP.FFP 1/8
portant intégration et nomination de Mr.
NDALLA Benjamin, Ex-Officier de l'Armée
Populaire Nationale (APN) dans les cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics).-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.-

- (/I S A S :
- (/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 fixant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A I des Services Techniques de la République Populaire du Congo ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 73/410 du 5 Novembre 1973 portant remise totale des peines ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
 - (/u le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le Procès-Verbal du 5 Août 1975 de la Commission Chargée des intégrations des Ex-Militaires dans les cadres réguliers de la Fonction Publique ;
 - (/u l'arrêté n° 4455/MJT.DGT.DCGPCE du 31.7.1976 portant affectation de certains éléments du Mouvement du 22 Février 1972, licenciés ayant bénéficié d'une remise de peine ;
 - (/u le décret n° 76/282/MJT.DGT.DCGPCE du 4 Août 1976 portant intégration, réintégration et recrutement de certains éléments du Mouvement du 22 Février 1972 ayant bénéficié d'une remise de peine ;
 - Sur décision de l'Etat Major Spécial Révolutionnaire ;
 - (/u l'Ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

DECRETE :

...f...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 60/90 et 76/282/MJT,DGT,DELD des 3.3.1960 et 4.8.1976 et du Procès-Verbal de la Commission chargée de l'intégration des Ex-Militaires de l'Armée Populaire Nationale (APN), Monsieur NDALLA Benjamin, Ex-Lieutenant de l'APN, indice 896, élément du Mouvement du 22.2.1972 révoqué, qui a bénéficié d'une remise de peine totale, titulaire du Certificat délivré par l'Ecole Supérieure et d'Application du Matériel à Bourges (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé Ingénieur 2° échelon, indice 940.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 31.7.1976, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 21 MARS 1978

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics et
des Transports,

COMMANDANT Martin MBIA.-

Le Ministre de la Justice
et du Travail, Garde des
Sceaux,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. Le Ministre des Finances, en mission
Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, Chargé du
Plan,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

François B I T A.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT	3
D.B.	3
D.C.F.	1
MTPT	3
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2